

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL**

SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le deux septembre à 20 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Yves GUERPILLON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers représentés : 1

Nombre de conseillers absents : 3

Date de convocation : 28 août 2015

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Charlotte DUPONT, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI, Alain CLOITRE, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL, Olivier MOLLARET, Patrice POULET.

ABSENTS : Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Brigitte SOYEUX, Bruno MONTAGNAT

POUVOIRS : Brigitte SOYEUX à Yves GUERPILLON

Début du Conseil à 20H30

Secrétaire de séance : Agnès CLOITRE-DUCOGNON

1. Approbation du PV du conseil municipal du 16 juillet 2015

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 juillet 2015 est approuvé

Votants : 12

Résultat du vote : UNANIMITE

2. Compte rendu des commissions d'urbanisme du 4 août 2015

Claire RENAUDIN, adjointe à l'urbanisme, rend compte de la réunion de la commission d'urbanisme du 04 août 2015.

COMMISSION D'URBANISME DU 04 Août 2015

Présents : Claire RENAUDIN, Alain CLOITRE, Brigitte SOYEUX

Excusés : Céline BURLET

Date Dépôt	Nom du pétitionnaire	Nature et N°	Lieu Cadastre et N°	Zone POS	Risque	Nature du projet ou des pièces jointes	Observations Prescriptions AVIS
07/07/2015	ERDF	DP N°25	Mazuère AM N°135	NC	RG,v Bg1,v	Construction d'un poste de transformation	RAS
07/07/2015	TILMAN Vincent BOCHARD Philippe MONTAGNAT Bruno	DP N°26	Baffardière AE N°341	UAb	Bg1,v	Rénovation et isolation des murs de la tour d'accès et isolation de la toiture	RAS
10/07/2015	COMBET Laure BAUDOUIN Mickaël	PC N°8	Martinière AK 173	NB	Bm2	Construction d'une maison d'habitation	Demande de renseignements complémentaires + Modification architecturale

16/07/2015	GAUDE Marc	DP N°27	Martinière AK N°173 Baudouin/Comb et 1250 m2 Delepierre / 1550M2	NB NCR	Bm2 RM	Division de terrain en vue de construire	RAS
15/07/2015	MICHEL-MAZAN Guy	DP N°28	Baffardière AE N°34	UAb	Bg1,v	Changement des volets Sur façade coté RD	RAS
24/07/2015	DAVID Nicole	DP N°29	Manissola AD N°144	UBa	Bg1,v	Création d'un garage attenant à maison existante Modification diverses	Demande de renseignement et pièces complémentaires
01/07/2015	DUMESTRE Christine	DP N°30	Patassière AD N°56	NB	Bg1,v	Transformation d'un garage de 19 m2 en pièce d'habitation Isolation de la façade du chalet par l'extérieur Isolation de la toiture du chalet par l'extérieur Couverture à l'identique	Demande de renseignement et pièces complémentaires
01/08/2015	MOUTOT Emmanuel		Clos Perrier	ND	Néant	Travaux concernant la grange située aux anciens bureaux de la scierie Réfection du toit en fibro ciment par toiture en bac acier Suppression de la fenêtre de toit existante et création de nouvelles ouvertures Création d'ouverture sur le pignon Est	Demande de renseignement et pièces complémentaires
01/08/2015	JEANGORGES Jean-Denis	DP N°32	Cherlieu	NAC	Bv	Agrandissement d'une chambre au 1er étage par prolongement du chien assis sur un niveau de façon à créer une salle de bain + ouverture de trois fenêtres Prolongement d'une structure existant au 2ème niveau Changement de position de la porte d'entrée Isolation extérieur avec pan de bois	Demande de pièces complémentaires
04/08/2015	MICHEL Gabriel	DP N°33	Les Égaux	NAC	Néant	Changement de toutes les fenêtres existantes Création d'une baie vitrée façade Sud + fenêtre façade Nord Extension de 20 m2 attenant à la maison (garage)	RAS
	Véronique BERGER MENANT	DP N°34	Brevardière An 81	NB	Bi',g1	Construction d'une barrière en bois	Demande de pièces complémentaires

3. Compte rendu des décisions financières prises par le maire dans le cadre de sa délégation consentie

Liste des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délibération 14 avril 2014).

Date de la signature	Budget et Opération	OBJET
13/07/2015	Principal 34-CTM	Avenant 1 Lot 6 - SMI JANNON - Aménagement Intérieur - 0€ TTC
13/07/2015	Principal 34-CTM	Avenant 3 Lot 11 - DELEPIERRE TP - Voiries et Réseaux Évacuation terre - Plus-value 954.00€ TTC
13/07/2015	Principal 34-CTM	Avenant 4 Lot 11 - DELEPIERRE TP - Voiries et Réseaux Parking - Plus-value 27 619.20€ TTC
13/07/2015	Principal 34-CTM	Avenant 1 Lot 13 - REAME - Électricité Travaux supplémentaire - Plus-value 7 908.36€ TTC
30/07/2015	Principal 39-Voirie Communale	Acte Engagement Lot 1 - Route de la Combe de l'Ours - COLAS - 52 536€00 TTC
13/07/2015	Principal 62- Groupe Scolaire St Hugues	Acte Engagement Lot 4 - COGNE MARION - Plâtrerie Isolation - 26 953€80 TTC
13/07/2015	Principal 62- Groupe Scolaire St Hugues	Acte Engagement Lot 5 - MENUISERIE PROPONNET - Menuiseries Intérieur Aménagement Correction acoustique - 13 029€60 TTC
13/07/2015	Principal 62- Groupe Scolaire St Hugues	Acte Engagement Lot 6 - COGNE MARION - Faux plafond - 7 141€20 TTC
13/07/2015	Principal 62- Groupe Scolaire St Hugues	Acte Engagement Lot 7 - REAME - Électricité - 18 262€26 TTC
13/07/2015	Principal 62- Groupe Scolaire St Hugues	Acte Engagement Lot 8 - CAPE 30 - Chauffage Sanitaire Ventilation - 63 733€56 TTC
13/07/2015	Principal 62- Groupe Scolaire St Hugues	Acte Engagement Lot 9 - SARL CHAPES CONCEPT - Chape fluide - 5 443.20 TTC
13/07/2015	Principal 62- Groupe Scolaire St Hugues	Acte Engagement Lot 10 - BAILLY - Sols souples Faïence - 11 373€36 TTC
13/07/2015	Principal 62- Groupe Scolaire St Hugues	Acte Engagement Lot 11 - RENOV RHONE ALPES - Peintures Revêtements muraux - 10 046€40 TTC
13/07/2015	Principal 62- Groupe Scolaire St Hugues	Acte Engagement Lot 12 - RENOV RHONE ALPES - Façades - 11 136€84 TTC
13/07/2015	Principal 62- Groupe Scolaire St Hugues	Acte Engagement Lot 13 - DELEPIERRE TP - 53 422€80 TTC

Précision concernant les travaux de voirie : la subvention départementale (dotation territoriale) est notifiée, nous attendons la réponse de la part de l'état (DETR).

4. Convention de partenariat avec Jules LAPIERRE

EXPOSE :

Le maire présente au conseil municipal le projet de convention de partenariat sportif avec Jules LAPIERRE, jeune espoir sportif en ski nordique et habitant la commune.

DECISION :

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de convention:

ACCEPTE les termes de la convention

AUTORISE le maire à signer la convention

Votants : 12

Résultat du vote : UNANIMITE

5. SIVU SPC-P

Intervention de Philippe Bochard à l'encontre du groupe d'élus de l'opposition :

Il explique que l'avis de la Chambre Régionale des Comptes sur le compte administratif 2014 du SIVU, fait ressortir un écart entre le compte administratif et le compte de gestion du trésorier, en raison d'un ajustement de l'actif qui n'avait pas été pris en compte par la trésorerie. Il ne s'agit en aucun cas de manipulations comme il a pu le lire, et leur demande de bien vouloir cesser leurs insultes.

P. Bochard précise que l'exécutif du SIVU a bien pris en compte les remarques de la CRC, et qu'ils vont poursuivre leur travail.

Réponse de B. Laval :

Le terme manipulation n'est pas une insulte

Dans l'avis de la CRC, il ressort bien que les comptes du SIVU n'ont pas été présentés en bonne et due forme

M. Guerpillon avait dit lors de la campagne électorale que pas un euro d'argent communal n'irait au SIVU Il fait part de son inquiétude quant au fait que le réchauffement climatique est bien une réalité, et que que les budgets du SIVU ne soient pas réfléchis de manière pluriannuelle de façon à anticiper les hivers sans neige.

Le maire fait remarquer que l'on parle aujourd'hui de changement climatique et non plus de réchauffement climatique. Il ajoute que dans l'avis de la CRC, il est demandé de reprendre les provisions pour risque faites par le SIVU, celles-ci n'étant pas réglementaires, et que cette somme va participer à l'équilibre des comptes du SIVU.

Enfin il souligne qu'entre 2008 et 2014, le montant de la taxe communale sur les remontées mécaniques versé par le SIVU à la commune équivaut au montant des aides accordées par la commune au SIVU.

B. Laval souhaiterait que la commune aide le SIVU pour que celui-ci puisse avoir une démarche commerciale et de communication plutôt que de venir renflouer des déficits.

Le maire fait part de son accord sur ce point, mais rappelle que l'outil de travail du SIVU n'était pas en bon état et qu'il a fallu dans un premier temps concentrer les efforts financiers sur la remise à niveau des remontées mécaniques.

P. Bochard procède à la lecture du projet de délibération :

EXPOSE :

Suite à l'avis de la CRC n° 2015-223 du 16 juillet 2015 concernant le compte administratif 2014 du SIVU SPC-P qui prescrit le plan de redressement suivant :

- Inscription sur chacun des exercices 2016 et 2017, d'une contribution globale et annuelle de 135 000 € afin de permettre l'équilibre structurel du budget.
- Inscription sur chacun des exercices 2016 et 2017, d'une contribution exceptionnelle de 140 000 € afin de résorber le déficit de clôture de l'exercice 2014.
- En cas de recettes d'exploitation constatées supérieures aux prévisions, affectation de l'intégralité de l'excédent dégagé à la couverture des déficits 2014 pouvant conduire à réduire la durée du plan de redressement proposé.

Vu la prévision au budget primitif 2015 de la commune des crédits nécessaires au versement d'une contribution à hauteur de 140 000€.

PROPOSITION :

Le maire propose de procéder, par anticipation sur la contribution globale 2016 revenant à la commune de Saint Pierre de Chartreuse, au versement d'une partie de celle-ci à hauteur de 80 000 €, sur l'exercice 2015.

DECISION :

Le Conseil municipal, décide de verser sur l'exercice 2015, et par anticipation sur la contribution globale 2016, une partie de celle-ci à hauteur de 80 000 €.

Votants : 12

Résultat du vote : 10 voix pour et 2 abstentions (B.Laval et C.Dupont)

6. Finances :

a. Réalisation d'un prêt relais auprès de la banque populaire des Alpes

EXPOSE :

M. BOCHARD, adjoint aux finances, expose au Conseil Municipal, que, pour le préfinancement d'une partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, il est proposé de souscrire auprès de la Banque Populaire des Alpes un Contrat de Prêt dont les caractéristiques financières principales sont les suivantes :

Prêteur : Banque Populaire des Alpes

Type de prêt : Ouverture de crédits confirmé (OCC)

Durée : 18 mois

Montant : 126 000 euros

Taux variable : E3M + 2.20 %

Amortissement : in fine, paiement des intérêts trimestriels

Frais de dossiers : 250 euros

Commission d'engagement : néant

Garanties : néant

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de retenir l'offre et de signer le contrat de prêt avec la Banque Populaire des Alpes, les crédits correspondants étant prévus au budget 2015.

DECISION :

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, acceptent les conditions de la Banque Populaire des Alpes ci-dessus concernant le préfinancement d'une partie du montant des attributions du FCTVA 2016 et autorisent le Maire à signer le contrat qui s'y réfère.

Votants : 12

Résultat du vote : UNANIMITE

Arrivée de Stéphane GUSMEROLI à 21H15

b. Demande d'aide financière

EXPOSE :

Saint Pierre de Chartreuse est devenu un site reconnu de la pratique du VTT grâce aux divers équipements et services proposés aux pratiquants et aux débutants. Dans la suite logique de cette évolution, la commune a souhaité renforcer cette offre par l'étude et la création d'un ensemble d'infrastructures et équipements sportifs permettant d'une part la découverte ludique et d'autre part le renforcement de la pratique du VTT trial.

Le projet a consisté donc en la création des équipements suivants :

- Des lignes de Dirt progressives
- Un Pump track
- Une aire de VTT trial adaptée à tous les niveaux d'utilisateurs
- Des parkings d'accueil

Les aménagements restant à réaliser et faisant l'objet de la présente délibération sont :

- Des vestiaires avec douches
- Une passerelle au-dessus de l'Herbetan mort, reliant le Pump track au site de VTT trial.

Ainsi, l'aire de la Diat dédiée à l'activité sportive deviendra un ensemble cohérent et fonctionnel.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de solliciter :

- De la part du Conseil régional une subvention à hauteur de 15% soit d'un montant de **34 413.30 € HT**

- De la part de l'Etat une subvention à hauteur de 30 % soit d'un montant de **68 826.60 € HT** dans le cadre de la DETR 2016

- De la part du Conseil Général de l'Isère dans le cadre des contrats de développement diversifié une subvention à hauteur de 40% soit d'un montant de **91 768.80 € HT** pour la réalisation de la passerelle et des vestiaires.

DEBAT :

B. Laval demande des précisions sur les travaux des vestiaires : à quel endroit et pour quel usage sont-ils prévus ?

Il s'étonne de voir ce projet se rajouter au projet de Chartreuse Bike Parc, générant un nouvel autofinancement pour la commune de 45 884 €, alors que lors du vote du budget prévisionnel 2015 il avait été décidé de ne pas programmer le projet initial qui laissait pourtant à la charge de la commune un autofinancement moins élevé.

Le maire précise que ces vestiaires seront accolés au bâtiment de la piscine municipale afin de bénéficier des réseaux existants (eau, assainissement etc ...) La passerelle était prévue dans le programme initial mais pour des raisons techniques de faisabilité, avait été supprimé. Enfin, il précise qu'au mois de mars, avant de revoir le projet à la baisse, l'autofinancement restant à charge de la commune était de près de 250 000 € ce qui n'était pas absorbable par le budget 2015.

B. Laval s'interroge sur l'opportunité de réaliser ces vestiaires alors que cet argent pourrait financer d'autres travaux plus urgents (réfection des toilettes communales dans le but d'améliorer l'accueil par exemple).

F. Rossi explique que la commune, travaille, en collaboration avec la Région, sur le fonctionnement du Chartreuse Bike Parc avec notamment l'accueil des scolaires du territoire (collèges et lycées) mais aussi des clubs cyclistes. Aussi, Il parait important si l'on veut fonctionner avec eux, que le site soit équipé de vestiaires.

Le conseil municipal passe au vote :

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Sollicite de la part du Conseil Régional une subvention à hauteur de 15% soit d'un montant de **34 413.30 € HT**

- Sollicite de la part de l'Etat une subvention à hauteur de 25 % soit d'un montant de **57 355.50 € HT** dans le cadre de la DETR 2016.

- Sollicite de la part du Conseil Général de l'Isère dans le cadre des contrats de développement diversifié une subvention à hauteur de 40% soit d'un montant de **91 768.80 € HT** pour la réalisation de la passerelle et des vestiaires (selon le plan de financement ci-dessous)

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Plan de financement		Passerelle et vestiaires, équipements sportifs de la Diat	
Dépenses		Recettes	
Vestiaires	130 997 € HT	Subvention conseil régional (15%)	34 413.30 € HT
Passerelle	68 500 € HT	Subvention DETR 2016 (25%)	57 355.50 € HT
Études et divers (15% du montant des travaux)	29 925 € HT	Subvention CG 38 (CDD - 40%)	91 768.80 € HT
Total Dépenses	229 422 € HT	Total Recette	183 537.60€ HT
Autofinancement Commune de St Pierre	45 884.40 € HT		

Votants : 13

Résultat du vote : 10 voix pour et 3 abstentions (C.DUPONT, B.LAVAL, S.GUSMEROLI)

Questions orales :

Question 1 : Charlotte DUPONT

Sur l'avancement des travaux de sécurisation du cheminement piétonnier entre le village et La diat.

Réponse du maire :

- Les marquages au sol (cheminement piéton et passages protégés) seront rafraîchis courant septembre.
- Un passage supplémentaire sera dessiné au niveau de la Rinée

Sont à l'étude avec les services du département :

- Une chicane provisoire afin de ralentir les véhicules
- Une signalisation au sol au niveau du carrefour des Bargettes afin de sécuriser le croisement avec la route de St Hugues.

Philippe BOCHARD, refusant de prendre part aux débats sur les questions orales, quitte la séance. Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Frédéric ROSSI, Alain CLOITRE et Patrice POULET quittent également la séance.

Question 2 : Stéphane GUSMEROLI

Sur la sécurité dans le hameau de St Hugues :

- A quelle date seront finis les aménagements du parking de l'école ?
- Que proposez-vous pour améliorer les déplacements et la sécurité des piétons dans le hameau ?

Réponse du maire :

- L'accès à l'école : le projet est en cours d'exécution et devrait être terminé à la rentrée de novembre.
- Une chicane a été mise en place dans le hameau et semble bien fonctionner.
- Des panneaux indiquant mieux la présence d'une école sont à l'étude.

Question 3 : Benoit LAVAL

Concernant les sentiers de randonnée délabrés par les travaux de coupes forestières (chemin des amoureux et sentier du col du Frenay) :

- Quels sont les commanditaires de ces coupes forestières ?
- Comment la commune compte-t-elle agir pour la remise en état de ces sentiers ?

Réponse du maire :

- L'entretien des sentiers classés PDIPR a été transféré à la communauté de communes et c'est donc à elle que revient maintenant cette tâche.
- Sur le sentier du col du Frenay, il n'y a pas eu de coupe de longue date et les arbres au sol sont tombés naturellement.
- Sur le sentier des amoureux, il y a effectivement eu une coupe communale. L'ONF a fait savoir que le délai de remise en état du sentier va jusqu'en décembre 2016.

Question 4 : Stéphane GUSMEROLI

Concernant l'activité de Trail sur Saint Pierre de Chartreuse :

- Pourquoi avoir refusé de mettre à l'ordre du jour la proposition de délibération transmise à ce sujet ?
- Où en est le projet de remise en place du stade de Trail démoli en raison des travaux du Bike Parc ?
- Où en est la rédaction de la convention avec l'association Station de Trail concernant la mise à disposition du matériel ?
- Quel est le positionnement de la commune par rapport à l'activité Trail (activité absente des plaquettes, du site internet) ?

Réponse du maire :

- L'activité de Trail n'est pas sur la brochure concernant les activités de La Diat mais se trouve bien sur différentes autres plaquettes.
- Le stade de Trail a été remis en place à son emplacement initial conformément à la convention FEDER.

A ce sujet, B. Laval souligne qu'il reste des clôtures traversant à plusieurs endroits le parcours et qu'il manque encore du balisage.

- Le Trail fait partie des activités sportives de Saint Pierre de Chartreuse mais n'est pas géré directement par la commune. Compte tenu des fonds publics mis en place, la commune souhaite continuer à être membre de l'association, mais il faudra trouver d'autres moyens de financement.

Question 5 : Benoit LAVAL

Concernant les travaux d'aménagement du front de neige :

- Quelle est la justification de ces travaux et l'usage prévu de la cuve installée ?
- Les conventions et autorisations nécessaires ont-elles bien été établies s'agissant pour partie de travaux sur terrain privé ?
- Quel est le coût total de l'opération compris la main d'œuvre du personnel communal ?

Réponse du maire :

- Les travaux d'aménagement ont pour but d'améliorer la visibilité des pistes de ski depuis la route.
- Une cuve de 20 000 litres a été installée dans le but de :
 - ✓ Tester la possibilité de fabriquer de la neige de culture
 - ✓ Enneiger une piste de luge
 - ✓ Réguler le réseau d'eaux pluviales
- Les frais ont été partagés entre le SIVU et la commune : le SIVU finance l'enneigeur et la commune la cuve.
- Le coût des travaux pour la commune s'élève à 17 000 € TTC (hors prestation des services techniques dont le montant sera communiqué lors d'une prochaine réunion).
- Aucune convention n'existe sur la commune pour les réseaux d'eau de source ou d'eau potable.

La séance est levée à 21H45

Yves GUERPILLON

Céline BURLET

Philippe BOCHARD

Claire RENAUDIN

Frédéric ROSSI

Charlotte DUPONT

Alain CLOITRE

Stéphane GUSMEROLI

Benoit LAVAL

Olivier MOLLARET

Patrice POULET

Agnès CLOITRE-DUCOGNON